

DEL2025_03_034

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 25
Votants : 34



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq, le douze mars, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 6 mars 2025.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Kevin CAUCHIE, Mme Isabelle TERREN, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Christian BRICKX, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Jean Ryad KECHAOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Mohammed YACHOU

M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Peguy ETIENNE (donne procuration à Mme Sophie GERARD), Mme Chrystel LAÏDOUNI (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Antoine JOUSSET (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Zoé AHOANGONOU (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à M. Christian BRICKX), M. Farid KACHOUR (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

CONVENTION CONSTITUTIVE DE DROITS REELS AVEC LE SEDIF

Sur proposition de Alain SCHUMACHER.

Le Syndicat des Eaux d'Île-de-France, (SEDIF) est chargé de la Distribution d'eau potable sur le territoire de la commune. A ce titre, il est propriétaire de canalisations et d'ouvrages divers qui peuvent traverser la propriété d'autrui.

Lors des travaux de réhabilitation du stade Henri Vidal, une canalisation traversant plusieurs parcelles de l'emprise du stade d'une longueur de 294,30 mètres a été posée en 2019 par le délégataire du SEDIF, la société Veolia Eau Ile-de-France.

Compte tenu de la nécessité de préserver cette canalisation en reconnaissant la servitude d'occupation du passage et du sol dans l'enceinte du stade, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de droits réels entre la ville et le SEDIF pour les parcelles de l'emprise du stade : cadastrées A408, A933, A410 situées sur le cadastre de la ville de Montfermeil et la parcelle AL30 située sur le cadastre de la ville de Clichy-Sous -Bois.

DEL2025_03_034

Cette servitude est consentie à titre gratuit compte tenu qu'il s'agit d'un ouvrage du service public de production et de distribution d'eau potable.

Cette convention fera l'objet d'un acte authentique publié au service de la publicité foncière aux frais du SEDIF.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article L. 2125-1,

Vu le projet de convention constitutive de Droits Réels instituant une servitude pour la canalisation traversant les parcelles de terrains d'assiette du stade Henri Vidal

Considérant qu'il convient de régulariser, à l'initiative du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France, une canalisation d'eau potable d'un diamètre de 147,2 mm située au départ dans la voie privée Notre Dame des Anges et traversant les parcelles de l'enceinte du stade Henri Vidal, propriété de la ville de Montfermeil,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'approuver le projet de convention relative à la régularisation d'une canalisation d'eau potable traversant les parcelles cadastrées A 408, A 933, A 410 et section AL 30 constituant le terrain d'emprise du stade Henri Vidal, propriété de la ville de Montfermeil.
2. De dire que la servitude de canalisation est consentie à titre gratuit.
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes ou documents en relation avec cette convention.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

34 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, Mme Maryline MARQUES, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, M. Christophe DA CRUZ, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

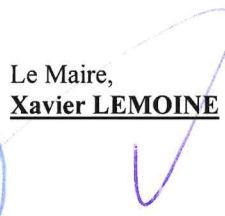
Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.



Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 18.03.2025
Au Représentant de l'Etat
Publié le 18.03.2025
Montfermeil, le 18.03.2025
Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)

